



SOMMAIRE

ÉDITORIAL

- 1 Harmonisation
Vs déréglementation

LÉGISLATION EUROPÉENNE

- 3 Révision de la directive Machines
– 1^{ère} Partie

- 5 Contrôle du marché :
deux affaires finlandaises
devant la Cour de justice

AGENTS CHIMIQUES

- 9 REACH : bilan mitigé après
la première lecture

- 12 Séminaire européen sur
les produits chimiques et
la protection des travailleurs

TMS ET NORMES TECHNIQUES

- 15 Les normes dites "ergonomiques"
en biomécanique : examen
du projet de norme relatif
aux mouvements répétitifs
(prEN 1005-5)

RADIATIONS IONISANTES

- 20 Radiations ionisantes :
quels enjeux pour la santé
des travailleurs ?

- 22 Les effets sur la santé de
faibles doses de radiations
ionisantes : nouveaux résultats
épidémiologiques et perspectives

- 28 La protection radiologique
des travailleurs extérieurs

- 29 France : la situation des
sous-traitants du nucléaire
reste préoccupante

SST DANS LE MONDE

- 31 USA/UE : VPP, dangers et
ambiguïtés d'une campagne
de séduction

FEMMES, SANTÉ ET TRAVAIL

- 36 Italie : une expérience syndicale
de recherche active des maladies
professionnelles

- 37 "Femmes, santé, travail" : le 4^{ème}
Congrès mondial de New Delhi

AMIANTE

- 38 La quête de justice des anciens
ouvriers de l'amiante-ciment

BRÈVES

- 43
44 PUBLICATIONS HESA

ÉDITORIAL

Harmonisation Vs déréglementation

Le 18 janvier 2006, le Parlement européen a rejeté la proposition de directive sur le travail portuaire. Un vote avec une majorité écrasante : 532 voix contre 120. Il s'agissait d'un désaveu net de l'attitude de la Commission européenne. Pour comprendre la portée de cet événement, il faut rappeler quelques faits.

La proposition de directive sur la libéralisation du travail portuaire remonte à 2001. Une de ses dispositions les plus contestables permet de confier le travail de chargement et déchargement des navires à du personnel non docker, éventuellement embarqué sur les navires ou recruté par les armateurs. Cela implique des risques importants pour la sécurité et un réel danger de dumping social. Cette proposition s'inscrit dans une vision de l'économie où l'internationalisation des échanges est considérée comme une priorité absolue quel que soit l'impact négatif de la croissance du commerce et des transports sur l'environnement, la santé ou la justice sociale.

Le 20 novembre 2003, la première version du texte avait déjà été rejetée par le Parlement européen, avec une courte majorité (229 voix contre, 209 pour et 16 abstentions). Ce premier refus résultait directement de mobilisations syndicales intenses qui s'étaient traduites par des manifestations et des grèves. La Fédération européenne des syndicats du transport avait mené, avec beaucoup de détermination, une campagne pendant plus de deux ans.

La nouvelle Commission, présidée par M. Barroso, a été mise en place en 2004. Au lieu d'abandonner une proposition aussi impopulaire, elle a tenté de la relancer sous une forme légèrement modifiée. Il y avait la volonté évidente d'en faire un symbole et de briser la résistance des dockers. Le patronat du secteur de la navigation maritime et des ports n'était même pas convaincu de l'intérêt de cette réforme. La réponse des syndicats du transport ne s'est pas faite attendre. A nouveau, des grèves et des manifestations ont secoué les principaux ports européens.

Ce n'est pas un épisode isolé. Quelques semaines après le rejet de la directive sur le travail portuaire, le 16 février 2006, le Parlement votait une série d'amendements à la proposition de directive Bolkestein, une proposition ultra-libérale également dangereuse du point de vue des conditions de travail et de la santé et sécurité. Le vote au

NEWS
SITE
ET
R

Parlement se déroulait le lendemain d'une manifestation de 50 000 personnes venues à Strasbourg à l'appel de la Confédération européenne des syndicats.

Ces deux événements soulèvent une question politique importante. Après la victoire du "non" aux référendums concernant la Constitution européenne en France et aux Pays-Bas, les partis politiques conservateurs ont proposé une interprétation très manipulatrice de ce vote. Ils ont affirmé que les citoyens rejetaient une Europe dont la réglementation interviendrait de façon trop systématique dans leur vie quotidienne. Ils ont plaidé pour une réduction drastique des législations européennes dans différents domaines. Une telle présentation est inacceptable. La crainte d'une construction bureaucratique ne signifie pas l'adhésion à la loi de la jungle. Dans les domaines sociaux et environnementaux, la demande des citoyens va plutôt vers un renforcement des dispositions communautaires pour aller vers une harmonisation plus étendue des conditions de vie et de travail en Europe.

Les institutions européennes se trouvent à la croisée des chemins. Deux perspectives s'offrent à elles. Maintenir le cap sur une harmonisation des conditions au sein de l'Union de manière à éviter une spirale de la concurrence qui pousserait les conditions de vie et de travail vers le bas ou chercher à déréguler davantage les marchés. Dans cette dernière hypothèse, l'harmonisation des différentes situations nationales cesserait d'être prioritaire et l'accent serait mis sur le démantèlement des règles existantes en vue de promouvoir une concurrence sans limite.

La préparation d'un nouveau programme communautaire pour la santé et la sécurité pour la période 2007-2012 dépendra en grande partie de ce choix stratégique. Soit la Commission relancera le programme d'harmonisation, soit elle mettra l'accent sur les initiatives volontaires, les documents non contraignants voire sur un allègement des règles communautaires existantes (présenté comme une opération de simplification).

Les exemples du travail portuaire et de la directive Bolkestein montrent que la capacité des syndicats d'expliquer les enjeux de textes législatifs complexes et surtout leur volonté de mobiliser directement les citoyens constituent des éléments de contre-pouvoir indispensables. ■

Marc Sapir,

directeur du département santé-sécurité, ETUI-REHS

LE DÉPARTEMENT SANTÉ-SÉCURITÉ DE L'INSTITUT SYNDICAL EUROPÉEN POUR LA RECHERCHE, LA FORMATION ET LA SANTÉ-SÉCURITÉ (ETUI-REHS) a pour objectif de promouvoir un haut niveau de santé et de sécurité sur les lieux de travail en Europe. Il succède au Bureau technique syndical européen (BTS), créé en 1989 par la Confédération européenne des syndicats (CES). Il assure des missions de support et d'expertise pour la Confédération et le groupe Travailleurs du Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail. Il est membre associé du Comité européen de normalisation (CEN). Il anime des réseaux d'experts syndicaux dans les domaines de la normalisation (sécurité des machines) et des substances chimiques (classification des substances dangereuses et établissement des valeurs limites d'exposition). Il représente également la CES au sein de l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, à Bilbao.

HESA

NEWSLETTER

ETUI-REHS

Département santé-sécurité
5 bd du Roi Albert II, bte 5
B-1210 Bruxelles
Tél. : +32-(0)2-224 05 60
Fax : +32-(0)2-224 05 61
hesa@etui-rehs.org
<http://hesa.etui-rehs.org>

L'ETUI-REHS bénéficie du soutien financier de la Commission européenne.



Newsletter HESA n° 29, mars 2006

Les informations contenues dans ce numéro ont été clôturées pour la plupart au 15 mars 2006.

La **Newsletter HESA** est éditée trois fois par an en français et en anglais.

Editeur responsable : Marc Sapir, directeur général de l'ETUI-REHS et directeur du département santé-sécurité
5 bd du Roi Albert II, bte 5
B-1210 Bruxelles

Rédacteur en chef : Denis Grégoire
(dgregoire@etui-rehs.org)

Assistante à la production : Géraldine Hofmann

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Stefano Boy, Louis de Saint-Georges, Gilbert Eggermont, Roland Gauthy, Denis Grégoire, Tony Musu, Marc Sapir, Walter Schiavella, Hans Vanmarcke, Laurent Vogel

Traduction : Helga Hedewig

Documentation : Jacqueline Rotty

Diffusion : Géraldine Hofmann

Réalisation graphique : Coast

Imprimé en Belgique